

# DELIBERATION

18 (7.5)

Le 22 février 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de Bouthéon sise 2, passage Paul Verlaine à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 février 2021

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO, PEPIN.

**Procuration** : Madame MONTET-FRANC à Madame FABRE.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----  
**Objet** : Complément à la délibération relative à la programmation 2021 du Contrat de Ville

Monsieur le Maire expose que, lors de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2021, il a été présenté aux élus la programmation du Contrat de ville pour l'année 2021 et ceux-ci ont approuvé le financement octroyé pour 7 projets différents, à savoir :

- 1 000 €, pour le projet « Aux filles du temps »,
- 1 000 €, pour le projet « Etre femmes ça se discute »,
- 1 250 €, pour le projet « Tous Capable d'Agir pour son Alimentation et son Activité Physique »,
- 2 000 €, pour le projet « Faucon s'le dise »,
- 1 000 €, pour le projet « Jardinage et tous en forme »,
- 3 200 €, pour le projet d'aide au financement du permis de conduire pour les jeunes habitants du quartier relevant du Contrat de Ville,
- 1 000 €, pour le projet « De fruits en légumes ».

Il ajoute qu'au cours de cette présentation, Madame Bruel a indiqué que le projet « aide au financement partiel du permis de conduire » ne serait pas exclusivement réservé aux jeunes du quartier prioritaire mais aussi ouvert à l'ensemble des habitants d'Andrézieux-Bouthéon.

Conformément à cet engagement, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de compléter le financement apporté par la commune sur ce projet à hauteur de 3 200 €.

En effet, le montant de 3 200 € de subvention octroyée pour ce projet par le Conseil Municipal dans sa séance du 25 janvier 2021, concerne uniquement 8 jeunes du quartier de la Chapelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20210223-2021-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2021

Affichage : 24/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



# DELIBERATION

18 (7.5)

Il indique que la Commune souhaite allouer à la Mission Locale, porteuse du projet, un montant de 3 200 € supplémentaires pour aider au financement partiel du permis de conduire à destination de jeunes andréziens-Bouthéonnais non issus du quartier prioritaire.

De façon globale, la Commune pourrait donc financer partiellement l'aide au permis de conduire pour 16 jeunes de la commune répartis comme suit :

- **3 200 €** à destination des jeunes issus du quartier de La Chapelle (Soit 400 € /jeune),
- **3 200 €** à destination des jeunes des autres quartiers d'Andrézieux-Bouthéon (Soit 400 € /jeune).

Monsieur le Maire précise qu'au regard du contexte sanitaire, ces subventions exceptionnelles seront versées à la Mission Locale dès que le projet sera opérationnel.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le financement complémentaire d'un montant de 3 200 € correspondant au projet « bourse permis de conduire » à destination de 8 jeunes issus des autres quartiers d'Andrézieux-Bouthéon, à verser à la Mission Locale.
- **COMPLETE** la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 25 janvier 2021, de cette nouvelle délibération.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 23 février 2021

Le Maire,  
François DRIOL

